

Les formules de répit

L'hébergement temporaire :

Dans certaines situations, la vie à domicile devient extrêmement compliquée, voire difficilement possible. La dégradation de la situation de la personne accompagnée, la difficulté pour l'aidant de concilier l'accompagnement de son proche avec sa santé, sa vie personnelle et professionnelle, peuvent amener à envisager le recours à des établissements d'accueil.



La personne aidée est accueillie dans une structure lui permettant de bénéficier d'un accompagnement global, pendant quelques jours ou plusieurs mois si nécessaire.

Où se renseigner ?

Portail de l'accueil temporaire et des relais aux aidants : www.accueil-temporaire.com